

Désignation de l'entreprise : <u>SAS DOMUSA</u>							Néant ☐ *		
			Exercice N					Exercice (N – 1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	424 101	FH	195 000	FI	619 101	1 138 996	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	424 101	FK	195 000	FL	619 101	1 138 996	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	2 500			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP				
	Autres produits (1) (11)				FQ				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	621 601	1 138 996	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
Variation de stock (marchandises)*					FT				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	134 309	88 478		
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 243	9 870		
Salaires et traitements*					FY	323 422	336 037		
Charges sociales (10)					FZ	140 842	128 976		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$					GA	491	472
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
Autres charges (12)					GE		4		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	606 309	563 839		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	15 291	575 157		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		14	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	172 501	48 115	
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	172 501	48 129	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	315 948	446 934	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	30 503	110 847	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	346 451	557 781	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(173 950)	(509 651)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(158 658)	65 506		

Désignation de l'entreprise SAS DOMUSA

Néant ☐ *

					Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC		8 447	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD		8 447	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI		8 447	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK	(464 987)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	794 102	1 195 574	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	487 774	1 121 620	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	306 328	73 953	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP			
		- Crédit-bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6		obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7)	joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le				Exercice N			
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
					Charges antérieures	Produits antérieurs		

« DOMUSA »

Société par actions simplifiée au capital de 2.523.595 euros

Siège social : LE BOURGET (93350)

Aéroport du Bourget, Bâtiment 66, Zone Centrale

RCS BOBIGNY 523 139 574

(Ci-après la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 JUIN 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin à 9 heures 30, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle (ci-après l'« *Assemblée Générale* ») sur convocation du président de la Société au siège social de la Société, conformément aux statuts.

La réunion est présidée par Monsieur Didier COCHU, en sa qualité de président de la Société (ci-après le « *Président* »).

Michael A. N. A. C. est désigné secrétaire de séance (ci-après le « *Secrétaire* »).

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est présente/absente et excusée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à la réunion, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que des associés possédant plus de la moitié du capital de la Société sont présents ou représentés.

Le Président déclare en conséquence que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que les associés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour, suivant :

- Rapport de gestion du président de la Société ;
- Rapports du commissaire aux comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Quitus au président de la Société et décharge au commissaire aux comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions entrant dans le champ de l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

Le Président met ensuite à la disposition des associés les documents suivants :

1. les statuts de la Société ;
2. la copie des lettres de convocation adressées aux associés et au commissaire aux comptes ;
3. la feuille de présence certifiée exacte par le Président et le Secrétaire ;
4. (...) ;
5. les comptes de résultat et bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
6. le rapport de gestion du président de la Société ;
7. les rapports du commissaire aux comptes ;
8. le texte des résolutions soumises aux associés.

Le Président déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, le rapport de gestion du président de la Société, les rapports du commissaire aux comptes et le projet des résolutions ainsi que les autres documents énumérés par la loi et les règlements ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant les délais requis.

Les associés donnent acte au Président de ces déclarations.

Le Président, après avoir présenté le rapport de gestion sur les comptes sociaux et donné lecture des rapports du commissaire aux comptes, déclare la discussion générale ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

(...)

(...)

DEUXIEME RESOLUTION

(...)

(...)

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture :

- du rapport du président de la Société,

décide d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit la somme de 306.328 euros, au poste « Report à nouveau », dont le solde sera porté à un solde débiteur d'un montant de - 2.985.434 euros;

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

(...)

(...)

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires et ordinaires,

donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes à l'effet de procéder à toute formalité qu'il y aura lieu.

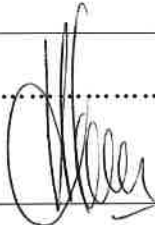
(...)

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Didier COCHU



Le Secrétaire



Désignation de l'entreprise <u>SAS DOMUSA</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 474	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 474	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	9 716 256	8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ	9 716 256	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	9 717 730	0H		0J			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	1 474	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IV		NG		NH	1 474	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations			I0		0X		0Y	9 716 256	0Z	
Autres titres immobilisés			1I		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F		2G			
TOTAL IV			13		NJ		NK	9 716 256	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		0K		0L	9 717 730	0M			

Désignation de l'entreprise <u>SAS DOMUSA</u>												Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN		
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH		
TOTAL I			RK			RM			RN			RO		
Terrains			PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ		
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD			QE			QF			QG		
	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	472		QM	491		QN			QO	963	
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT		
TOTAL II			QU	472		QV	491		QW			QX	963	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			QN	472		OP	491		OQ			OR	963	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6					
Fonds commercial	RP	RQ	RR		RS	RT	RU		RV					
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1					
TOTAL I	RW	RX	RY		RZ	SB	SC		SD					
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2	R3	R4		R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9	S1	S2		S3			S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7	S8	S9		T1			T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5	T6	T7		T8			T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2		U3	U4	U5		U6			U7		
	Matériel de transport	U8	U9		V1	V2	V3		V4			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8	V9	W1		W2			W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6	W7	W8		W9			X1		
TOTAL II	X2	X3		X4	X5	X6		X7			X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL					NM					NO			
Total général (I+II+III)	NP	NQ		NR	NS	NT		NU			NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ					
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP			SR		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS DOMUSA</u>							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	172 501	4U	315 948	4V	172 501	4W	315 948	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	172 501	TV	315 948	TW	172 501	TX	315 948	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		– corporelles	6E		6F		6G		6H	
		– titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	172 501	UB	315 948	UC	172 501	UD	315 948
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE		UF					
		– financières	UG	315 948	UH	172 501				
		– exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DOMUSA										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT			UV			UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	145 301		145 301					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	123 398		123 398					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	3 508		3 508					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	3 753 239		3 753 239					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
	Charges constatées d'avance				VS	15 423		15 423					
	TOTAUX				VT	4 040 870		VU	4 040 870		VV		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z	6 011 460		15 196				5 996 264		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	287		287						
	à plus d'1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	23 007		23 007						
Personnel et comptes rattachés				8C	39 424		39 424						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	58 382		58 382						
État et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	9 144		9 144						
publiques	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	10 599		10 599						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	828 665		828 665						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	6 980 972		VZ	984 708				5 996 264	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	55 919								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS DOMUSA										Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31122022		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	306 328	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	11 213	XE	11 651		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	438				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	315 948	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW	315 948		
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	(464 987)
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %							I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ – Plus-values nettes à court terme							WN			
				{ – Plus-values soumises au régime des fusions							WO			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
										TOTAL I	WR	168 940		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU	172 501	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 % – imposées au taux de 19% – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures – imputées sur les déficits antérieurs							WV			
					WH									
					WP									
					WW									
					XB									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY			
	Majoration d'amortissement*										XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF			
		Zone franche urbaine –TE (44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA					
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC					
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 sepdecies)	PB						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)			YI		YG			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)			YL					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB		Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)			YH					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit			ZI					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD										
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	172 501		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		XJ	3 560	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		XO	3 560	

Désignation de l'entreprise : SAS DOMUSA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise : 4 Rue de ROME 93350 BOURGEE Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 5 2 3 1 3 9 5 7 4 0 0 0 2 5 Néant ☐

					Exercice N clos le, 31122022		N-1 31122021			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
		Fonds commercial (1)	AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 474	AU	963	510		1 001	
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU	9 716 256	CV		9 716 256		9 716 256	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
Autres immobilisations financières*		BH		BI						
TOTAL (II)			BJ	9 717 730	BK	963	9 716 767		9 717 258	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	145 301	BY		145 301		196 570	
		Autres créances (3)	BZ	3 880 145	CA		3 880 145		3 520 969	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE					
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	83 570	CG		83 570		83 680	
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	15 423	CI		15 423		7 624	
	TOTAL (III)		CJ	4 124 440	CK		4 124 440		3 808 844	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN	315 948			315 948		172 501	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	14 158 119	IA	963	14 157 156		13 698 604	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *			Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS DOMUSA</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>2 523 595</u> ...)		DA	2 523 595	2 523 595
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	289 081	289 081
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	316 239	316 239
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)		DG	6 716 753	6 716 753
	Report à nouveau		DH	(3 291 762)	(3 365 716)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	306 328	73 953
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	6 860 234	6 553 906
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	315 948	172 501
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	315 948	172 501
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT	6 011 460	5 867 650
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	287	56 491
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	23 007	78 088
	Dettes fiscales et sociales		DY	117 551	255 964
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	828 665	714 002
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	6 980 972	6 972 196	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	14 157 156	13 698 604	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
			ID		
			IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	984 708	1 119 378
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DOMUSA

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Aux Associés

DOMUSA

Bâtiment 66, Zone Centrale

Aéroport du Bourget

93350 LE BOURGET

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DOMUSA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 25 mai 2023

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

 Laurent Deliot

Laurent Deliot

Désignation de l'entreprise : SAS DOMUSA				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12							
Adresse de l'entreprise 4 Rue de ROME 93350 BOURGET				Durée de l'exercice précédent* 12							
Numéro SIRET* 5 2 3 1 3 9 5 7 4 0 0 0 2 5				Néant ☐ *							
						Exercice N clos le, 31122022		N-1 31122021			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)				AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
		Frais de développement *	CX		CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG						
		Fonds commercial (1)	AH		AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO						
		Constructions	AP		AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS						
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 474	AU	963	510	1 001			
		Immobilisations en cours	AV		AW						
		Avances et acomptes	AX		AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
		Autres participations	CU	9 716 256	CV		9 716 256	9 716 256			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC						
		Autres titres immobilisés	BD		BE						
		Prêts	BF		BG						
Autres immobilisations financières*		BH		BI							
TOTAL (II)			BJ	9 717 730	BK	963	9 716 767	9 717 258			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM						
		En cours de production de biens	BN		BO						
		En cours de production de services	BP		BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS						
		Marchandises	BT		BU						
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	145 301	BY		145 301	196 570			
		Autres créances (3)	BZ	3 880 145	CA		3 880 145	3 520 969			
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE						
		Disponibilités	CF	83 570	CG		83 570	83 680			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	15 423	CI		15 423	7 624				
	TOTAL (III)	CJ	4 124 440	CK		4 124 440	3 808 844				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW									
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM									
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	315 948			315 948	172 501				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	14 158 119	IA	963	14 157 156	13 698 604				
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR					
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS DOMUSA</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N – 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 523 595)			DA	2 523 595	2 523 595
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	289 081	289 081
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	316 239	316 239
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	6 716 753	6 716 753
	Report à nouveau			DH	(3 291 762)	(3 365 716)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	306 328	73 953
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	6 860 234	6 553 906
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	315 948	172 501
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	315 948	172 501
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT	6 011 460	5 867 650
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	287	56 491
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	23 007	78 088
	Dettes fiscales et sociales			DY	117 551	255 964
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	828 665	714 002
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	6 980 972	6 972 196	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	14 157 156	13 698 604	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	984 708	1 119 378
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SAS DOMUSA</u>							Néant ☐ *		
			Exercice N					Exercice (N - 1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	424 101	FH	195 000	FI	1 138 996	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	424 101	FK	195 000	FL	1 138 996	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	2 500		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	621 601	1 138 996	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
Variation de stock (marchandises)*					FT				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	134 309	88 478		
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 243	9 870		
Salaires et traitements*					FY	323 422	336 037		
Charges sociales (10)					FZ	140 842	128 976		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*			GA	491	472	
			– dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE		4		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	606 309	563 839		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	15 291	575 157		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		14	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	172 501	48 115	
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	172 501	48 129	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	315 948	446 934	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	30 503	110 847	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	346 451	557 781	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(173 950)	(509 651)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(158 658)	65 506		

Désignation de l'entreprise <u>SAS DOMUSA</u>										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		8 447	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		8 447	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		8 447	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(464 987)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	794 102	1 195 574	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	487 774	1 121 620	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	306 328	73 953	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5											
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			obligatoires			A9			
Dont cotisations facultatives Madelin			A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8					
joindre en annexe) :													
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis en conformité avec le plan comptable général et les principes comptables généralement admis.

Ils respectent en particulier les dispositions du règlement ANC 2016-07 du 27 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été normalement appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il n'a pas été identifié de biens dont la décomposition aurait un impact significatif sur les comptes.

Les durées pratiquées ne présentent pas d'écart significatif par rapport aux durées réelles d'utilisation des biens.

2. NOTES SUR LE BILAN

*** ** Valorisation des immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat incluant les frais d'acquisition. Il est fait application du règlement ANC 2014-03 du 08/09/2014 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs. Les titres de sociétés détenus par DOMUSA sont enregistrés pour leur valeur d'inventaire. Les participations sont estimées à leur valeur d'utilité, fondée généralement sur les perspectives de rentabilité et sur la quote-part de capitaux propres détenue. En cas de baisse durable de la valeur d'utilité et si celle-ci est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'utilité des titres des sociétés détenues par DOMUSA a été justifiée sur la base de prévisions d'activité et de résultat établies selon l'appréciation actuelle des dirigeants sociaux.

*** ** Amortissements dérogatoires**

Les amortissements dérogatoires correspondent aux dotations aux provisions réglementées relatives aux frais d'acquisition de 163 505 € amortis sur 5 ans.

**** Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation ou de paiement est inférieure à la valeur comptable.

Le total des créances représentées par des effets de commerce, au 31 décembre, s'élève à : 0 € pour 2022 contre 0 € en 2021.

Le montant des créances relatives à des sociétés liées s'élève à :
3 753 239 € pour 2022 contre 3 458 247 € en 2021.

**** Dettes**

Le total des dettes représentées par des effets de commerce, au 31 décembre, s'élève à : 0 € pour 2022 contre 0 € en 2021.

Le montant des dettes relatives à des sociétés liées, au 31 décembre, s'élève à :
828 665 € pour 2021 contre 422 711 € en 2021.

**** Charges à payer**

	Montants
Emprunts, intérêts courus	15 196
Fournisseurs, factures non parvenues	4 320
Clients, avoirs à établir	-
Personnel, provision Congés Payés	14 034
et charges sociales	7 017
Personnel, provision RTT	-
et charges sociales	-
Personnel, provision complément brut	25 000
et charges sociales	12 500
Etat, taxe sur les véhicules de société	438
Banques, intérêts courus à payer	287
TOTAL DES CHARGES A PAYER	78 792
dont en charges d'exploitations :	63 596
dont en charges financières :	15 196

**** Produits à recevoir**

	Montants
Clients, factures à établir	36 000
Clients, factures à établir exo tva	15 000
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	51 000
dont en charges d'exploitations :	51 000
dont en charges financières :	-

**** Charges constatées d'avance**

Le montant des charges constatées d'avance, au 31 décembre, s'élève à :
15 423 € pour 2022 contre 7 625 € en 2021.
Les charges constatées d'avance ne concernent que des charges d'exploitation.

3. AUTRES INFORMATIONS

**** Capital social**

Le capital social, entièrement libéré et versé, est fixé à la somme de :
2 523 595 € divisé en 2 523 595 actions de 1 € chacune.

**** Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de DOMUSA est généré par la refacturation à SATORI, SATHOM et ALL PRECISION SYSTEMS de la perte d'exploitation structurelle majorée de 10%.

**** Engagements en matière de retraite**

Les engagements de l'entreprise en matière de pension et de retraite sont intégralement couverts par les cotisations versées aux organismes de retraite par répartition ou par capitalisation.

Comme il l'est permis par l'article 9 du Code du Commerce, aucune provision n'a été constituée au titre des autres obligations futures.

L'estimation des engagements de la Société en faveur du personnel en activité au 31 décembre 2022, calculés dans le cadre d'obligations conventionnelles et selon une méthode actuarielle dite au prorata des droits au terme et selon les hypothèses usuelles, donne au titre des indemnités de départ à la retraite une somme de :

3 099 € pour 2022 contre 6 820 € en 2021.

Les hypothèses sur les IDR sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,75 %
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2,20 %
- Taux de progression des salaires : 3,00 %
- Type de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- Taux de charges sociales patronales : 50 %
- Age de départ à la retraite : cadres 64 ans et non-cadres 62 ans
- Table de mortalité : INSEE TD/TV 2016-2018

**** Convention de trésorerie**

La société DOMUSA, a consenti à la Société SATHOM, des avances en compte courant dans le cadre de la convention de trésorerie conclue au sein du Groupe DOMUSA en date du 12 janvier 2022.

La société DOMUSA peut demander à tout moment la restitution des fonds avancés, sous réserve d'en aviser l'autre partie avec un préavis convenu entre elles.

Ces avances en compte courant sont non rémunérées en 2022.

**** Honoraires du Commissaire aux comptes**

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes passés en charges sur l'exercice s'élève à 21 732 € hors taxes.

**** Charges et Produits exceptionnels**

En charges exceptionnelles, il a été comptabilisé : néant.

En produits exceptionnels, il a été comptabilisé : néant.

**** Transfert de charges**

Il n'y a pas de transferts de charge cette année 2022.

**** Engagements donnés**

Il y a 2 cautions bancaires accordées par la Société DOMUSA dans son exploitation courante au 31 Décembre 2022 :

- L'une, auprès de sa fille SATORI, s'élève à 200 000 €, une caution auprès de la Banque Populaire Rives de Paris pour la ligne de caisse de SATORI. La main levée de cette caution est datée du 10/02/2022.
- L'autre, auprès de sa fille ALL PRECISION SYSTEMS, s'élève à 24 301 €, montant des loyers restant dus au 31/12/2022 pour la location d'un véhicule MERCEDES fourni par la société AUTOSPHERE Financement.

**** Engagements de crédit-bail**

Il n'y avait aucun contrat de crédit-bail en cours au 31 décembre 2022.

**** Effets escomptés non échus**

Il n'y avait pas d'effet escompté non échue en cours au 31 décembre 2022.

**** Société mère et intégration fiscale**

La Société DOMUSA est la tête de l'intégration fiscale existant avec SATORI, sa filiale, depuis la conclusion de la convention d'intégration fiscale du 26/01/2011 avec prise d'effet au 01/01/2011.

Au 01/01/2022, la filiale ALL PRECISION SYSTEMS a intégré cette convention.

Le calcul du résultat fiscal de DOMUSA est déterminé comme si celle-ci était imposée séparément, c'est-à-dire dans les mêmes conditions que si elle n'appartenait pas au Groupe intégré. Il est fait référence à la déclaration constituée par les états N° 2058 A Bis et N° 2058 B bis.

L'économie d'impôt réalisé par ce régime de fiscalité groupe, est définitivement acquis à la Société DOMUSA, tête de l'intégration fiscale.

**** Exemption de consolidation**

Conformément aux articles L. 233-17 & R. 223-16, la Société DOMUSA, SIRET 523 193 574 00025, est exemptée en tant que mère de Sous-Groupe d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion du Groupe.

En effet, dans la mesure où le chiffre d'affaires du Sous-Groupe est inférieur à 48 millions d'Euros et où le nombre de salariés du Sous-Groupe est inférieur à 250 personnes, l'exemption de « petit groupe » s'applique.

Les Sociétés composant ce Sous-Groupe sont :

- DOMUSA SAS, 4 rue de Rome, 93 350 Le Bourget.
- SATORI SAS, 4 rue de Rome, 93 350 Le Bourget.
- ALL PRECISION SYSTEMS SAS, 18 rue Jean Perrin, 31 100 Toulouse.

**** Faits marquant de l'exercice et événements post-clôture**

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités continuent à être affectées par le COVID-19 sur 2022. L'entité s'attend à un retour à la normal sur ses comptes 2023.

La situation géopolitique actuelle en Ukraine n'a pas d'incidence connue sur l'activité de la société, ni en termes d'approvisionnement pour la production ou sur l'expédition des marchandises, ni en termes financier ou d'exposition au marché. A la date d'arrêt des comptes financiers 2022 par le président de la Société, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives en lien avec le conflit actuel ayant un impact sur l'activité de l'exercice 2023.

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Capital social	2523 595			2523 595
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	289 081			289 081
Ecart de réévaluation				0
Réserve légale	316 239			316 239
Réserve réglementées				0
Autres réserves	6716 753			6716 753
Report à nouveau	-3365 717	73 954		-3291 763
Résultat de l'exercice	73 954	306 328	73 954	306 328
Subventions d'investissements				0
Provisions réglementées				0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	6553 906	380 282	73 954	6860 235

5. FILIALES ET PARTICIPATIONS

	SATORI Sas	SATHOM Sarl	All Precision Systems Sas
Dénominations et adresses	4 rue de Rome Aéroport du Bourget 93 352 Le Bourget France	Hauptstrasse 24 4437 Waldenburg Suisse	18 rue Jean Perrin 31 100 Toulouse France
Capital	1 323 855 EUR	20 000 CHF	100 000 EUR
Réserves	1 937 013 EUR	10 000 CHF	2 354 195 EUR
Report à nouveau avant affectation du résultat	- 1 786 601 EUR	1 306 266 CHF	0 EUR
% de détention	100%	100%	100%
Résultat comptable du dernier exercice clos	96 321 EUR (perte)	388 261 CHF (bénéfice)	1 900 071 EUR (bénéfice)
Valeur comptable nette des titres détenus	9 597 981 EUR	18 276 EUR	100 000 EUR
Valeur comptable brute des titres détenus	9 597 981 EUR	18 276 EUR	100 000 EUR
Prêts et avances consentis	0 EUR	3 458 248 EUR	0 EUR
Montants des cautions et avals donnés par la Société	0 EUR	0 EUR	0 EUR
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	6 091 398 EUR	6 582 889 CHF	4 015 275 EUR
Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	0 EUR	0 EUR	0 EUR

6. EFFECTIFS

EFFECTIF MOYEN DE L'ENTREPRISE ET MIS A DISPOSITION	
	Exercice 2022
Ingénieurs et Cadres	3,0
Techniciens et Agents de Maîtrise	-
Ouvriers qualifiés	-
Employés	-
TOTAL	3,0
Effectif CDI + CDD présent au 31 décembre :	
3 personnes en 2022 contre 3 en 2021	

7. TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
	-			-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 474			1 474
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 474	-	-	1 474
Participations évaluées par mise en équivalence				-
Autres participations	9716 257			9716 257
Autres titres immobilisés				-
Prêts et autres immobilisations financières	-			-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9716 257	-	-	9716 257
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	9717 731	-	-	9717 731
	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
	-			-
TOTAL DES AMORTISSEMENTS S/IMMO INCORPORELLES	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	472	491		964
TOTAL DES AMORTISSEMENTS S/IMMO CORPORELLES	472	491	-	964
TOTAL DES AMORTISSEMENTS S/IMMOBILISATIONS	472	491	-	964

8. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE					
Prêts		-			
Autres immobilisations financières		-			
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT					
Clients douteux ou litigieux		-			
Autres créances clients		145 301	145 301		
Personnel et comptes rattachés		-			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	123 398	123 398		
	Taxe sur la valeur ajoutée	3 508	3 508		
	Autres impôts, taxes...	-			
	Divers	-			
Groupe et associés		3753 240	3753 240		
Débiteurs divers		-			
Charges constatées d'avance		15 423	15 423		
TOTAUX		4040 870	4040 870	-	

ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires		6011 461	15 196		5996 265
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	287	287		
	à plus d'1 an à l'origine	-			
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		23 008	23 008		
Personnel et comptes rattachés		39 425	39 425		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		58 383	58 383		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-			
	Taxe sur la valeur ajoutée	9 144	9 144		
	Obligations cautionnées	-			
	Autres impôts, taxes...	10 600	10 600		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-			
Groupe et associés		828 666	828 666		
Autres dettes		-			
TOTAUX		6980 973	984 708	-	5996 265

9. ETATS DES PROVISIONS

ETAT DES PROVISIONS		AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires				-
Provisions réglementées	-	-	-	-
provisions pour pertes de change	172 501	315 948	172 501	315 948
Provisions pour risques et charges	172 501	315 948	172 501	315 948
				-
Provisions pour dépréciation	-	-	-	-
TOTAUX	172 501	315 948	172 501	315 948